

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **116 (1990)**

Heft 4

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Construction d'une école et d'un centre de loisirs, Grand-Saconnex

Résultats

Il s'agissait d'un concours sur invitation, jugé en mai et juin 1989, réservé à 15 bureaux d'architectes; deux se sont désistés et 13 ont remis leur projet dans les délais; tous ont été admis au jugement.

Le but du concours consistait en l'étude d'une école de 8 salles d'études primaires avec ses salles annexes, et d'un centre de loisirs. Ce nouveau complexe devait, de plus, renforcer la centralité déjà constituée par la mairie et le parc public, et ainsi conserver à l'ancien village sa capacité d'attrait.

Déroulement du jugement

Premier tour du jugement

Trois projets (23 %) sont éliminés, pour n'avoir répondu que de façon partielle ou incomplète aux objectifs fixés par le maître de l'ouvrage.

Deuxième tour du jugement

Le jury définit alors des critères d'appréciation et examine les dix projets restants.

1. Relations avec le tissu :

- Echelle du complexe par rapport à l'environnement construit

- Rapport du complexe à l'ensemble communal (mairie, salle communale, parc)
- Economie d'utilisation du terrain
- Circulations

2. Parti architectural:

- Organisation des masses
- Qualité des espaces extérieurs et intérieurs
- Expression architecturale

3. Programme et fonctionnement :

- Relation école et centre de loisirs
- Fonctionnement des deux entités
- Réponse aux exigences du DIP
- Réponse aux exigences du centre de loisirs

4. Economie du projet :

- Cube SIA
- Difficultés de réalisation
- Exploitation des deux entités du programme

A l'issue de ce tour, le jury élimine 4 projets (30%). Restent alors en lice 6 projets.

Les lauréats

Après avoir passé une fois encore tous les projets en revue, le jury établit le classement suivant :

1^{er} prix Fr. 10 000.- : Inès Lamunière et Patrick Devanthéry, Carouge.

2^e prix Fr. 9 000.- : Jean-Jacques Oberson, Genève.

3^e prix Fr. 8 000.- : Claude Morel, Marie-Christine et Pierre Koessler, Genève.

4^e prix Fr. 4 000.- : Michel Frey, Genève.

5^e prix Fr. 3 000.- : Pierre-Alain Renaud, Genève.

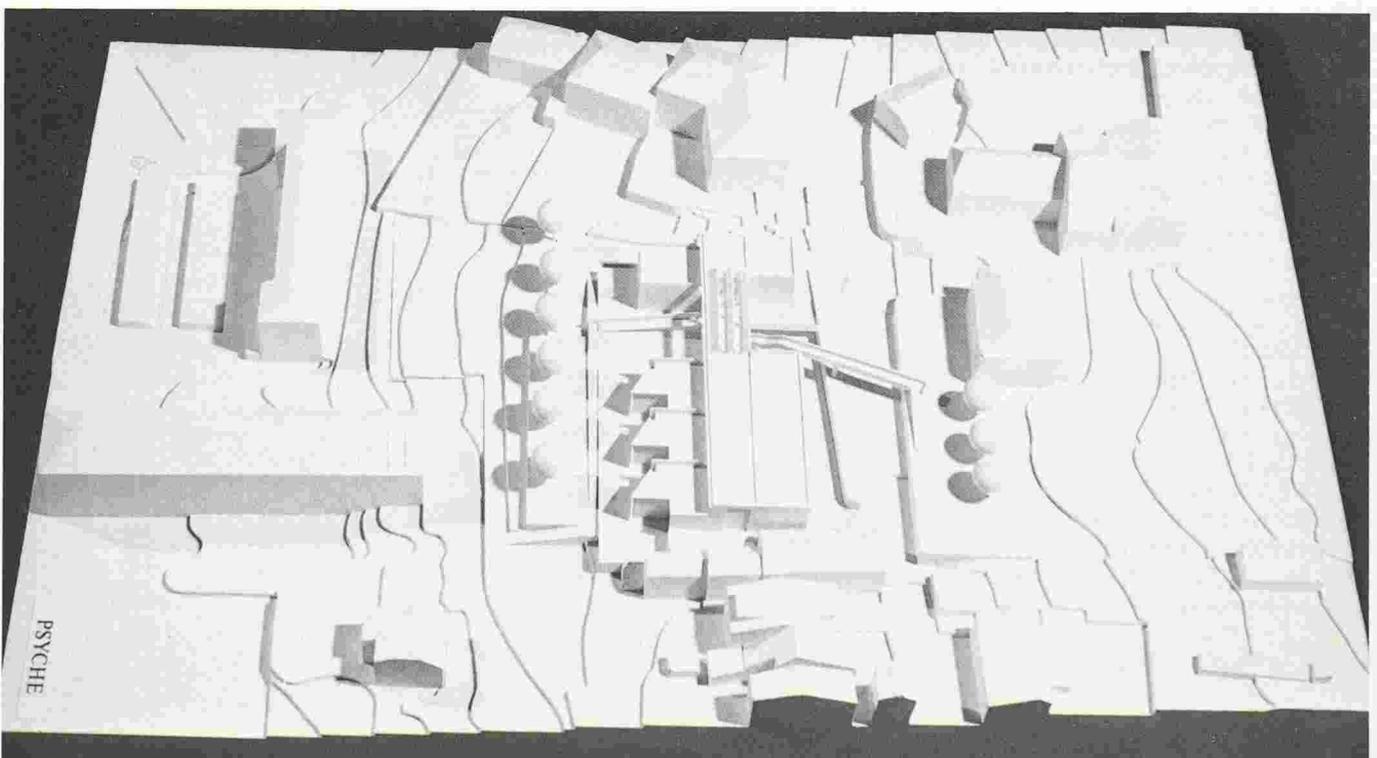
6^e prix Fr. 1 000.- : Ugo Brunoni, Genève.

Le jury

Président : M. Jean-Pierre Ortis, architecte

Membres : MM. Gilbert Rochat, conseiller administratif, architecte
Henri Stengel, directeur adjoint de l'enseignement primaire
Mauro Riva, architecte
Jean-Marc Boccard, représentant du Législatif communal
Jean-Pierre Dresco, architecte cantonal (Vaud)
M^{me} Hélène Maillard, représentante du centre de loisirs
MM. Denis Dubois-Ferrière, architecte
Roger Praplan, architecte

Suppléants : MM. Serge Chevalley, technicien communal
Eric Biéler, directeur du service technique du DIP, architecte



Recommandation du jury

Compte tenu de l'excellente qualité du premier prix, le jury invite le maître de l'ouvrage à confier le mandat à son auteur afin qu'il en poursuive l'étude et la réalisation. Il rend attentive la commune à la difficulté que peut représenter la «contiguïté» entre le bâtiment scolaire et le bâtiment existant de la boulangerie. En outre, le maître de l'ouvrage pourrait espérer quelques simplifications de l'expression architecturale, qui en faciliteraient la réalisation et en limiteraient le coût. La position du logement du concierge nécessite une attention particulière à l'exécution de l'isolation phonique.

F. N.

Extrait du rapport du jury

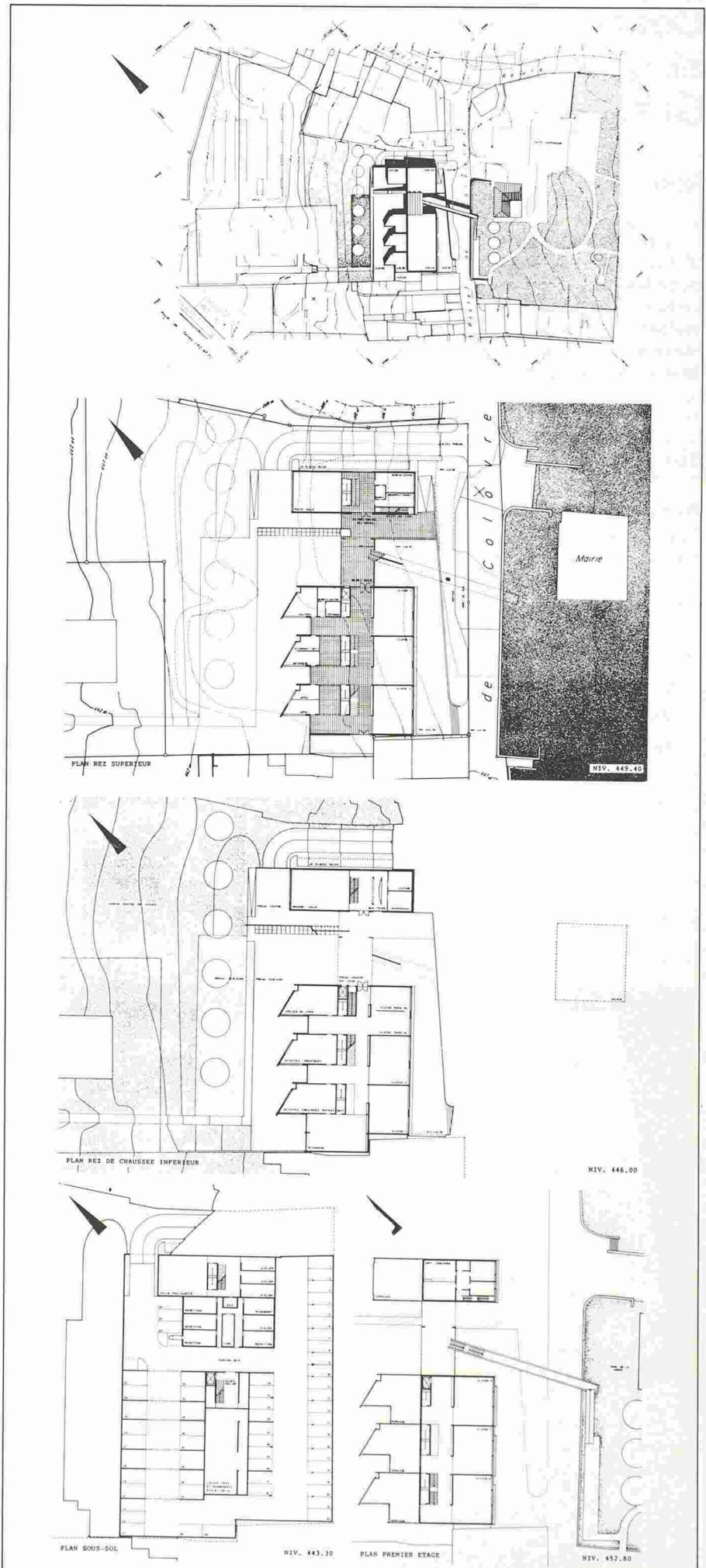
1^{er} prix : Inès Lamunière et Patrick Devanthéry

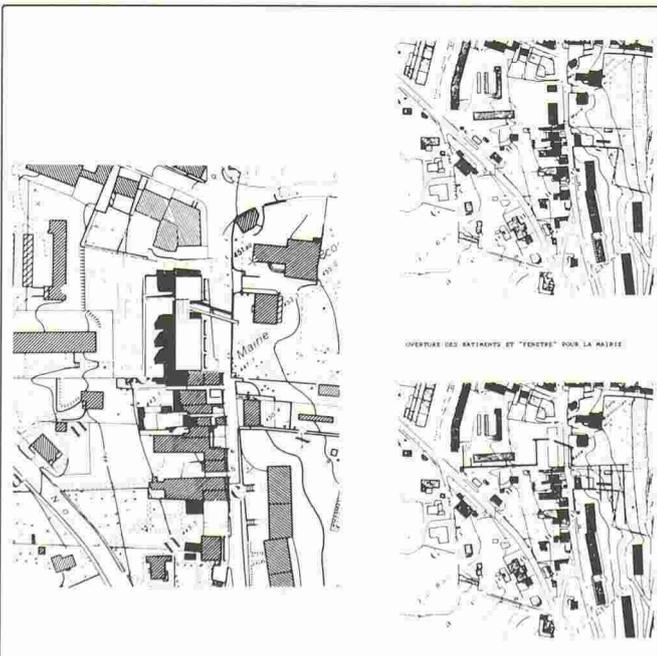
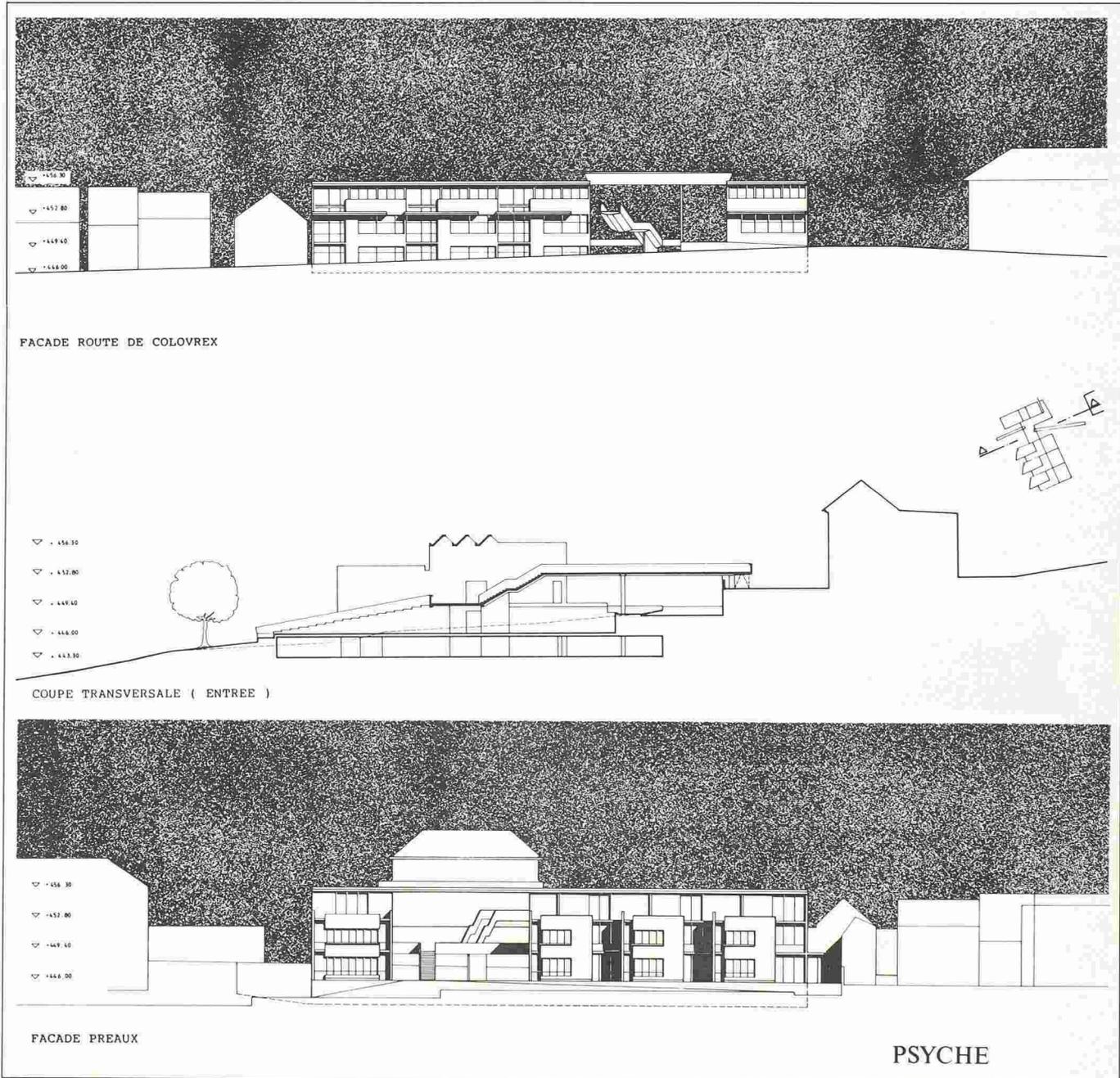
Projet très clair où les deux entités se lisent immédiatement. L'auteur a particulièrement travaillé l'échelle et les relations du nouveau complexe qui, tout en s'exprimant dans sa diversité, se lie à la mairie et s'insère dans le tissu de l'ancien village malgré une articulation un peu sommaire. Chaque élément s'exprime pour lui-même tout en s'accrochant à son contexte le plus proche. Le terrain est bien exploité et chaque fonction a ses prolongements propres. Les circulations sont excellentes et le «lien» avec le parc de la mairie apporte un plus à des accès déjà bien en place à partir de l'espace de la distribution situé entre les deux fonctions et faisant face à la mairie.

L'organisation des masses est judicieuse et la qualité des espaces extérieurs évidente, sans ambiguïté d'utilisation. L'expression architecturale, un peu sophistiquée peut-être, s'explique dans la volonté de l'auteur de retrouver des rythmes et des séquences spatiales caractérisant le village et les rues du village.

Les relations entre le centre de loisirs et l'école sont bonnes et le fonctionnement des deux entités sans problème majeur, à l'exception peut-être de la localisation de l'appartement du concierge sur ledit centre de loisirs (problèmes de bruit, en particulier). Les exigences tant du DIP que du centre de loisirs ont été respectées.

Le cube SIA est légèrement au-dessus de la moyenne (sans doute à cause de la passerelle), mais la réalisation est normale et l'exploitation sans problème particulier.





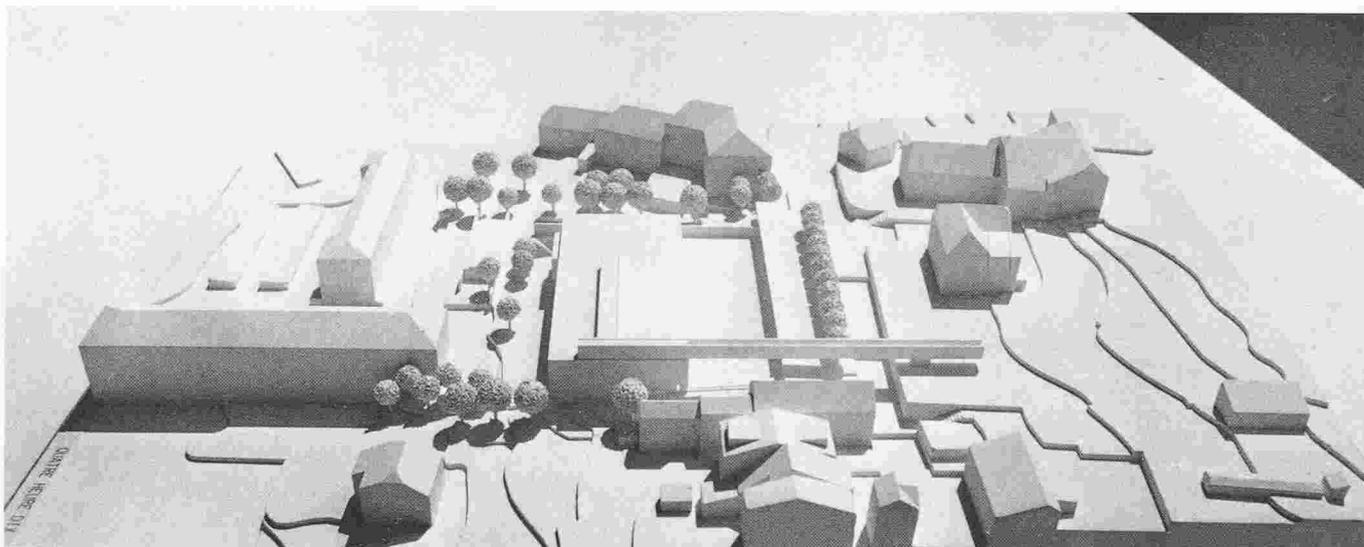
2^e prix : Jean-Jacques Oberson

Ce projet s'inscrit dans une « école de pensée architecturale » de façon claire et sans ambiguïté. L'auteur a, d'ailleurs, maîtrisé son sujet avec une particulière habileté. Le rapport avec l'environnement est clair et le bâtiment étant peu élevé et en retrait de la route, les accès piétons sont évidents et concentrés à l'est de la composition ; ils permettent d'accéder à l'école et au centre. L'utilisation du terrain est parfaitement maîtrisée et les circulations voitures clairement exprimées.

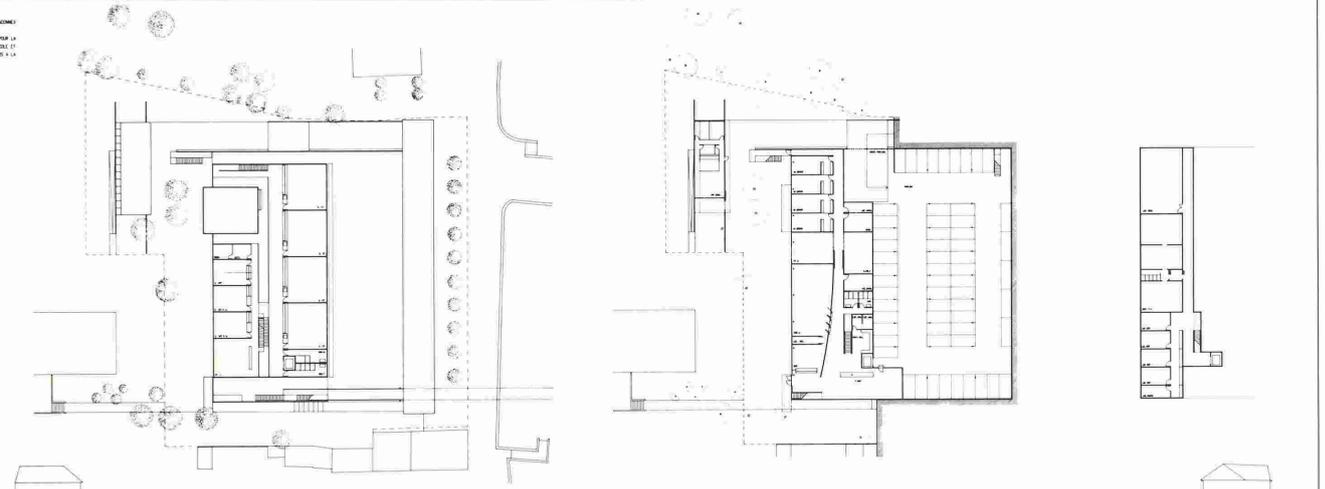
L'organisation des masses pour un projet aussi compact ne pose aucun problème. En revanche, si les espaces extérieurs sont bien en place, la qualité du préau d'école est quelque peu dévaluée par l'effet de fosse qu'il présente. L'expression architecturale est sans concession, calme, simple, exprimant la stricte fonctionnalité de l'ensemble. Elle se définit pour elle-même, sans dialogue avec son environnement. Les relations école et centre de loisirs sont excellentes et le fonctionnement

sans reproche. Les réponses aux exigences du DIP et du centre de loisirs sans ambiguïté. L'appartement du concierge est indépendant, mais pourrait entrer en conflit avec le centre de loisirs.

Le cube SIA est légèrement au-dessus de la moyenne ; la simplicité du projet ne peut entraîner de surprise à sa réalisation. L'exploitation même des deux entités superposées ne devrait pas poser de problème majeur.



CONCOURS DE GRAND SACONNEX
CONCOURS DE PROJET POUR LA
CONSTRUCTION D'UN COLLEGE ET
D'UN CENTRE DE LOISIRS A LA
VILLE DE GENEVE



CONCOURS DE GRAND SACONNEX
CONCOURS DE PROJET POUR LA
CONSTRUCTION D'UN COLLEGE ET
D'UN CENTRE DE LOISIRS A LA
VILLE DE GENEVE



CONCOURS DE GRAND SACONNEX
CONCOURS DE PROJET POUR LA
CONSTRUCTION D'UN COLLEGE ET
D'UN CENTRE DE LOISIRS A LA
VILLE DE GENEVE



**3^e prix : Claude Morel,
Marie-Christine et Pierre Koessler**

Le parti s'exprime clairement et le «face-à-face» de l'école et du centre de loisirs est traité sans ambiguïté au niveau du plan. L'échelle des bâtiments par rapport à l'environnement est bonne et la relation avec la mairie nettement exprimée dans son extrême simplicité. L'utilisation du terrain en rapport avec les différentes fonctions est un peu confuse, en particulier entre le prolongement extérieur du centre

de loisirs et le préau de l'école. Les circulations sont en place, en particulier les parcours piétons mettant en évidence le souci d'«ancrer» le projet dans le tissu existant.

L'organisation des masses est habile mais ne permet pas de dissiper la gêne qu'il y a à vouloir faire dialoguer deux fonctions complémentaires peut-être, mais par trop différentes. L'expression architecturale est bien maîtrisée et fait preuve d'invention, un peu formaliste, mais toujours stimulante pour de tels établissements.

Le fonctionnement de l'école est juste, à l'exception du doublement des préaux, celui du centre de loisirs plus contestable, en particulier dans sa relation avec ses prolongements extérieurs.

Le cube moyen exprime la réalité d'un projet cohérent ; les difficultés de réalisation sont faibles. Quant à l'exploitation du complexe, le «face-à-face» a toute chance d'être une gêne réciproque pour chaque fonction, minimisant quelque peu les qualités de cette proposition.

